

FLASH INFO

[AOUT 2025]

Assistants et Conseillers Techniques de Service Social Comment s'organise la continuité de service sur votre CTAS ?



Le soutien sans faille des assistants de service social (ASS) et des conseillers techniques de service social (CTSS) est reconnu et apprécié du commandement. On peut dire sans se tromper : en tout temps et en tout lieu les ASS et les CTSS sont là ! Mais à quel prix ? Les questions sur l'organisation des astreintes et des congés, l'utilisation du téléphone portable professionnel, deviennent récurrentes. La Secrétaire Nationale UNSA Défense de la filière sociale, Delphine MEISSE et son équipe identifient la charge mentale grandissante des travailleurs sociaux.

► Afin de déterminer clairement les pratiques sur tous les CTAS et les CASOM, l'UNSA Défense a mis en ligne un sondage accessible à tous les ASS et les CTSS, en mai et juin derniers.

Malgré un taux de participation modeste au questionnaire de l'UNSA, le nombre important de contacts directs auprès de Delphine montre un intérêt particulier à cette thématique :

- l'utilisation du téléphone portable est organisée sur les CTAS à 65% sur la période de fin d'année ;
- la compensation d'astreintes est possible avec ou sans intervention ;
- malgré les directives, le mode de calcul de la compensation n'est clairement défini qu'à 62.5% ;
- l'organisation des astreintes de fin d'année est proposée sur la base du volontariat à 95% ;
- pour les demandes de congés, il est obligatoire de mentionner le nom du remplaçant à hauteur de 96%.

A fin du questionnaire, la possibilité était donnée aux ASS et CTSS, d'exprimer des remarques, dont voici une synthèse :

- difficulté pour trouver des volontaires pour honorer les périodes d'astreinte ;
- les RTT sont imposés en période de fin d'année. Pourquoi ne pas nous donner la possibilité de décaler les RTT imposés pour les ASS et CTSS d'astreinte ?
- grosse charge mentale due au téléphone portable que les ASS et CTSS doivent avoir avec eux en toutes circonstances, pour pouvoir intervenir immédiatement en cas d'EVEN GRAVE ;
- un recadrage est nécessaire auprès des commandements sur les modalités des sollicitations des ASS et CTSS en dehors des heures de travail.



Afin de toujours mieux vous représenter et vous défendre, la fédération UNSA dispose de secrétaires nationaux pour chacune des filières socioprofessionnelles composant l'effectif civil du MinArm.

Delphine MEISSE est votre secrétaire nationale UNSA Défense de la filière Sociale. En phase avec la réalité vécue par les agents sur le terrain, elle peut témoigner, proposer et porter les attentes des agents auprès de la chaîne d'emploi de l'action sociale des armées.